

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-362

Sport de Haut Niveau

Match BasketBall France/Ukraine
27 novembre 2022

Contrat de prestations
conclu entre Roannais Agglomération
et le Comité d'Organisation de la Fédération
Française de BasketBall

Certifié exécutoire	09 NOV. 2022
Reçu en préfecture	08 NOV. 2022
Publié	09 NOV. 2022

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Sport de Haut Niveau » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer des marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de promotion économique et touristique de son territoire, Roannais Agglomération souhaite accueillir des événements sportifs à caractère national et international pour renforcer l'image de son territoire ;

Considérant que le Comité d'Organisation de la Fédération Française de BasketBall a souhaité organiser, à la Halle André Vacheresse, un match de l'équipe de France Féminine contre l'équipe d'Ukraine, le 27 novembre 2022 ;

Considérant qu'un contrat de prestations doit être établi entre Roannais Agglomération et le Comité d'Organisation de la Fédération Française de BasketBall, afin de déterminer les engagements des parties et le montant versé par Roannais Agglomération ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de prestations conclu entre Roannais Agglomération et le Comité d'Organisation de la Fédération Française de BasketBall, ayant pour objet de déterminer les engagements des parties dans le cadre du match de basketball organisé à la Halle André Vacheresse le 27 novembre 2022 ;
- De préciser que Roannais Agglomération versera la somme de 20 000 € TTC au Comité d'Organisation de la Fédération Française de BasketBall dans le cadre des conditions décrites au contrat.

Par délégation du conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux achats publics

